

Déclaration de la Commission européenne (Bruxelles, 3 juin 1992)

Légende: Le 3 juin 1992, Jacques Delors, président de la Commission européenne, commente les résultats du référendum au Danemark, qui s'est conclu par le refus du peuple danois de ratifier le traité de Maastricht.

Source: Archives historiques de l'Union européenne, Florence, Villa Il Poggiolo. Dépôts, DEP. Emanuele Gazzo, EG. Ententes, accords et protocoles pour la création de l'Union européenne. La Danemark face à la ratification du Traité du Maastricht, 04/06/1992 - 30/10/1992, EG 145.

Copyright: Tous droits réservés

URL: http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_la_commission_europeenne_bruelles_3_juin_1992-fr-1631675f-a74c-452b-9d80-d6eb8b25aa0a.html

Date de dernière mise à jour: 18/12/2013

Déclaration du Président Delors au nom de la Commission européenne après le référendum danois (Bruxelles, le 3 juin 1992)

Mesdames, Messieurs,

Comme vous pouvez l'imaginer, la Commission a délibéré longuement ce matin sur les résultats du référendum qui s'est déroulé hier au Danemark, résultats que vous connaissez.

En premier lieu, la Commission prend acte de la volonté exprimée par le peuple danois, qui est souverain et qui s'est exprimé dans le cadre des règles du jeu démocratique.

En second lieu, la Commission réaffirme l'importance vitale que revêtent, pour la construction européenne, les deux Traités qui ont été adoptés à Maastricht, l'un vers l'Union économique et monétaire, l'autre vers l'Union politique. Il s'agissait là - il s'agit encore - d'un saut qualitatif indispensable pour permettre à la Communauté européenne de faire face aux défis du monde contemporain et à ses responsabilités.

Troisièmement, bien entendu, ce "non" issu du référendum doit faire réfléchir tout le monde. Mais la Commission ne peut manquer de dire qu'elle craint que ce "non" n'ait des conséquences, non seulement pour la Communauté elle-même, mais pour le Danemark et les Danois, et aussi pour les perspectives de l'élargissement telles que nous pouvions les avoir en tête.

Quatrièmement, la Commission espère que les pays, pour réaliser les objectifs généraux qu'ils ont adoptés à Maastricht, poursuivront, dans les délais prévus, les processus de ratification.

Enfin, cinquième point, pendant ce temps-là, la vie communautaire continue ainsi que l'a illustré ma rencontre de travail de ce matin avec le président du Conseil. Il s'agit de réaliser pleinement l'objectif 1992 pour le marché intérieur, d'appliquer toutes les dispositions de l'Acte Unique, de travailler sur les perspectives financières 1992-1997 - puisque, comme La Palisse l'aurait dit, nous sommes en 1992, c'est-à-dire à la fin des perspectives financières qui avaient été adoptées au Conseil européen de février 1988.

Voilà les seules déclarations que la Commission entend faire aujourd'hui. Vous comprendrez que je ne réponde pas aux questions qui doivent être nombreuses pour laisser demain au Conseil des ministres, qui se réunira, avec ma participation, à Oslo, le soin de poursuivre et d'étendre la réflexion dans l'enceinte qui doit la faire, c'est-à-dire le Conseil des ministres.